

Gisèle JEAN
Co-Secrétaire Générale

A
Monsieur Gilles de ROBIEN
Ministre de l'Education Nationale
Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

RH/YC/

Paris, le 25 avril 2006

Monsieur le Ministre,

La réforme de la série STG prévoit de transformer profondément les épreuves de Langues Vivantes 1 et 2 au baccalauréat.

Le projet qui nous a été soumis lors de groupes de travail organisés par la DESCO pose de nombreux problèmes qui n'ont pas, à ce jour reçus de réponses satisfaisantes.

- A notre demande du bilan des quelques expérimentations effectuées, il nous a été répondu que cela n'avait pas été fait et que c'était difficile à réaliser. Or il apparaît clairement dans certains comptes-rendus d'expérimentation que des problèmes se posent, qui doivent avoir été résolus avant que ces évaluations soient mises en place, en particulier en ce qui concerne les conditions matérielles dans lesquelles doit se passer l'épreuve de compréhension orale. Tout montre que ce projet n'est en fait pas finalisé et qu'il ne le sera vraisemblablement pas avant la fin de l'année scolaire !
- Le baccalauréat se prépare sur l'ensemble du cycle première-terminale et une règle communément admise dans l'Education Nationale a toujours été de ne pas modifier les règles en cours de jeu. Ce serait donc, d'une certaine façon, une première qui leur serait très dommageable si des candidats devaient se préparer en à peine 6 mois à une forme totalement nouvelle d'épreuve !
- Le changement radical dans la conception de l'épreuve de baccalauréat induit une modification profonde de l'enseignement de ces disciplines. Ces modifications ont certes été en partie préparées par les nouveaux programmes qui incluent le CECRL comme élément de référence. Cependant ces nouveaux programmes n'imposent pas formellement des pratiques pédagogiques correspondant à la préparation spécifique des nouvelles épreuves proposées. Ainsi les futurs candidats de la session 2007 n'ont pas, dans leur immense majorité, travaillé dans ce sens en première. La première épreuve du nouveau baccalauréat étant fixée à la fin du second trimestre, il ne leur restera donc, à partir de la rentrée 2006, que quelques mois pour se préparer à des épreuves dont la nature leur est aujourd'hui largement inconnue. Cette situation ne nous paraît pas juste et nous refusons qu'une génération d'élèves soit ainsi mise en difficulté par précipitation dans la mise en place d'une réforme.

- Les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre dans le nouveau cadre imposé par la loi et ce projet d'épreuve nécessitent des conditions matérielles particulières qui ne seront que partiellement réunies. En effet elles nécessitent un travail en petits groupes. A ce jour, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2006, une incitation est faite aux recteurs d'étendre la politique de d'allègement des groupes de LV aux terminales des série technologiques pour la LV1. La réalité de cette politique pour les terminales générales a montré que, malgré la suppression des TPE de terminale qui devait servir à financer cet allègement, il reste de nombreux établissements dans lesquels elle n'a pas eu d'application concrète : effectifs des groupes limités à 24 élèves en LV1 uniquement par exemple.

Nous avons donc toutes les craintes en ce qui concerne l'allègement des effectifs des groupes de terminale technologique en LV1 et rien ne permet d'imaginer une possibilité d'allègement en LV2 puisque aucun financement n'a été même envisagé !

- Les enseignants n'ont pour la plupart reçu aucune formation, voire information, concernant ce projet et les conséquences qu'il induirait sur les pratiques pédagogiques et la conception de la mise en œuvre des programmes. Il n'est donc pas raisonnable d'envisager qu'ils puissent préparer de façon sereine et efficace leurs élèves à quelques mois seulement de l'épreuve !

Dans ces conditions, et dans le double souci d'une part de ne pas mettre en difficultés les élèves et leurs enseignants et d'autre part de prendre le temps de finaliser le projet correctement avec la profession et les partenaires indispensables au financement de ces épreuves, nous vous demandons de surseoir d'un an à la mise en place de ces nouvelles épreuves, comme cela a été fait pour l'Histoire-Géographie pour d'autres raisons.

Cette année permettrait de tirer réellement le bilan des expérimentations partielles qui ont été menées avant de fixer définitivement le cadrage et le déroulement de ces épreuves. Elle laisserait la possibilité aux enseignants de préparer leurs élèves sur les deux années du cycle terminal des lycées. Elle serait l'occasion d'un débat dans la profession sur ces nouvelles procédures de certification et si nécessaire de mettre en place les formations adéquates. Il est indispensable que les nouvelles épreuves puissent être définies et mises en place en pleine concertation avec les personnels enseignants et que soient levés les désaccords sur les conditions de l'évaluation, ce qui n'est pas le cas en l'état. Enfin, elle donnerait le temps de vérifier que les conditions matérielles (allègement de tous les groupes de première et de terminale STG en LV1 et LV2, existence dans les établissements de matériel adapté en particulier pour l'épreuve de compréhension orale, publication de sorte d' " annales zéro "...) sont réunies pour préserver l'équité dans l'examen.

L'attachement du SNES et de la profession à l'évaluation écrite et orale des langues vivantes dans le cadre d'un baccalauréat défini comme un diplôme national, premier grade universitaire motive pleinement notre demande. Nous souhaitons qu'elle puisse être entendue, et vous remercions par avance de votre réponse

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

G. JEAN